

**Zeitschrift:** Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse  
**Herausgeber:** Société Forestière Suisse  
**Band:** 69 (1918)  
**Heft:** 5-6

**Rubrik:** Divers

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 18.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

— Le poste d'adjoint à l'Inspectorat cantonal des forêts, vacant depuis le départ de M. de Tribolet, dans le courant de 1917, a été repourvu depuis le 1<sup>er</sup> mars 1918. Le Conseil d'Etat l'a confié à M. *Jean de Kalbermatten*, de Sion.

---

## DIVERS.

---

### **Assistance aux enfants suisses nécessiteux et maladifs.**

Nous recevons fréquemment des circulaires et appels, de nature diverse, que l'on nous prie de reproduire au „Journal forestier“. Nous nous y sommes jusqu'ici systématiquement refusé; la place nous fait déjà défaut pour tant de publications forestières et, d'autre part, l'organe de la Société des forestiers suisses est là pour la propagande forestière uniquement.

Cependant, toute règle a ses exceptions. Le Comité pour l'„Assistance aux enfants suisses nécessiteux et maladifs“ nous adresse, avec prière de le reproduire, un appel bien éloquent, et nous n'avons pu résister à l'envie d'y donner suite. Il est trop long pour que nous puissions le reproduire. Il suffira de dire qu'il s'agit de trouver un remède à une des conséquences les plus affligeantes que nous vaut la guerre: de procurer aux enfants suisses nécessiteux et maladifs — il n'y en a pas moins de 15.000 à 20.000 — qu'anémie une alimentation insuffisante et que guettent les maladies scrophuleuses et tuberculeuses, de leur procurer pendant un certain temps une nourriture plus abondante et plus substantielle. Il y va de l'avenir de la race.

Le Comité qui a pris en main cette œuvre patriotique pense qu'un séjour à la campagne, pendant la belle saison, chez nos agriculteurs, serait un remède souverain pour ces pauvres citadins. Ils pourraient s'y rendre utiles. Et les relations ainsi nouées entre la campagne et la ville produiront certainement des effets aussi heureux que désirables.

Cette œuvre, dit l'appel, doit donc être une œuvre spontanée d'amour pour le prochain et de solidarité suisse.

Le „Journal forestier suisse“ aurait-il pu, pour de pédantes raisons, refuser d'y collaborer?

Cet appel est signé de 14 noms parmi lesquels ceux de M<sup>me</sup> Cornaz-Wyler, à Lausanne, Léon Genoud, à Fribourg, G. Mariani, à Locarno, M<sup>ll</sup> B. Trüssel, à Berne, etc.

Prière à ceux qui voudront collaborer à cette œuvre patriotique de s'adresser au président du Comité, M. le Dr Hans Bächtold, Nonnenweg 18, à Bâle, à qui des dons en argent peuvent aussi être adressés.

*La rédaction.*

---